

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

CATANA GROUP

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 15 353 089 euros
Siège social : zone Technique Le Port
66140 CANET EN ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale mixte le **27 février 2025 à 8 heures, à l'hôtel NOVOTEL, avenue de la Porte Neuve à LA ROCHELLE (17000)**, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR***À caractère ordinaire :***

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2024 - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et constat de l'absence de nouvelle convention de la nature de celles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement de Monsieur Nicolas Martin en qualité d'administrateur ;
- Approbation de la politique de rémunération du président directeur général conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce ;
- Approbation de la politique de rémunération du directeur général délégué, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce ;
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce ;
- Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 à Monsieur Aurélien Poncin, Président-Directeur général ;
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 à Monsieur David Etien, Directeur Général Délégué ;
- Nomination de TALENZ SOFIDEM LAVAL en qualité de commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité ;
- Nomination de BM&A en qualité de commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;
- Approbation du projet de transfert de la cotation des titres de la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth et pouvoirs à donner au Conseil d'administration.

À caractère extraordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du groupe) avec suppression de droit préférentiel de souscription et délai de priorité facultatif par offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits ;
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées ;

- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation ;
- Modification de l'article 8 des statuts à l'effet de prévoir des seuils statutaires d'obligation de déclaration de franchissement de seuils ;
- Modification de l'article 15 des statuts afin d'assouplir les modalités de participations aux réunions du Conseil d'administration par voie de télécommunication, de consultation écrite ou de vote par correspondance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'assemblée générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 25 février 2025 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à Uptevia, Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris la Défense Cedex, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce,
- b) adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- c) voter par correspondance.

Depuis le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site Internet de la société (<http://www.catanagroup.com/fr/#invest>).

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit à Uptevia, Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle, 92931 Paris la Défense Cedex de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de Uptevia - Service Assemblées Générales au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante : david.etien@catanagroup.com ou par fax au 05.46.00.87.29. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à david.etien@catanagroup.com une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du code de commerce sont disponibles sur le site Internet de la société (<http://www.catanagroup.com/fr/#invest>) depuis le 6 février 2025.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R. 225-83 du code de commerce sont à disposition au siège social et disponibles sur le site Internet de la société (<http://www.catanagroup.com/fr/#invest>).

Jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le 21 février 2025, tout actionnaire peut adresser au président du conseil d'administration de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R. 225-84 du code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : david.etien@catanagroup.com ou par fax au 05.46.00.87.29. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le conseil d'administration